

# Master Droit des libertés

Le Master Droit des libertés induit d'avoir suivi une formation axée sur les contentieux, le droit interne, le droit international et le droit européen. Les doubles formations (Droit Langues, Droit Philosophie, Droit Sciences politiques) sont généralement inadaptées car elles induisent, dans la formation juridique, la mise à l'écart de matières fondamentales pour le Master Libertés.

En L3 : pour les étudiants caennais, il est largement conseillé de suivre le parcours Droit public, et d'y opter à l'écrit pour le droit de l'UE, le Contentieux administratif, le Droit des libertés et le Droit international public. Pour les matières sans TD, le choix reste ouvert. Pour les étudiants qui souhaiteraient opter pour le parcours de Droit privé, ils se privent de certains enseignements majeurs. Afin de limiter les manques, il leur est alors conseillé d'opter pour le droit social avec TD, Régime général des obligations et le cas échéant Droit des biens. Pour les matières sans TD, il est impératif de suivre les matières de droit de l'UE et de Droit international ; il est conseillé d'opter pour le Contentieux administratif, le Droit social international et européen et la théorie du droit. L'attention des étudiants privatistes est attirée sur le fait que cependant, le parcours Droit privé n'est guère adapté au M1 Libertés.

Pour les étudiants non caennais, il est indispensable d'avoir suivi des enseignements sur le droit et les institutions de l'Union européenne, sur le droit international public, sur les matières de contentieux, sur les matières axées sur les libertés.

En M1 (pour les étudiants souhaitant se réorienter en M2) : il est largement conseillé de suivre les matières de Droit international et européen des droits de l'homme, Droit des étrangers, Droit matériel des libertés et Procédure pénale.